



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1160**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : TRANSFERT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - CONVENTION DE PARTENARIAT "CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT" RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR/ COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX - 2010-2013 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 15/11/10**

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : TRANSFERT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - CONVENTION DE PARTENARIAT "CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT" RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX - 2010-2013 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a signé le 1^{er} février 2010 avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur une convention de partenariat « Contrat de Développement » pour la période 2010-2013.

Ce document définit des modalités de financement pour un ensemble de projets devant se développer sur le territoire de la communauté d'agglomération.

A ce titre le dossier de transfert de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence a été retenu pour un coût prévisionnel de 10 500 000,00 € HT avec une participation de 3 650 000,00 € répartie ainsi :

- Communauté du Pays d'Aix : 2 600 000,00 €,
- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : 1 050 000,00 €.

Comme nous l'avons fait pour mobiliser la participation de la CPA, il convient de solliciter la mise en place du financement correspondant auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

1^o) **SOLLICITER** auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur la mise en place du financement de 1 050 000,00 € défini dans la convention de partenariat du 1^{er} février 2010, susvisée, pour le dossier de transfert de l'Office Municipal de Tourisme d'Aix-en-Provence.

2°) AUTORISER Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué aux Finances, à signer tout document afférent à ce dossier.

2010.1160 - TRANSFERT DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - CONVENTION DE PARTENARIAT "CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT" RÉGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR/COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS D'AIX - 2010-2013 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**